
- Séance du 28 octobre 2022 -

L'an deux mille vingt-deux, et le vingt-huit octobre, le Conseil Municipal de la Commune de PADIÈS s'est réuni à vingt heures trente minutes, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Françoise BARRAU, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Mmes Françoise BARRAU, Myriam HOULES, Christel REVELLAT
Mrs Rémy CHAUDAT, Rolland COUGOUREUX, Sylvain DELISLE, Éric
DUSART, Jean-Michel TARROUX, Alain VAYSSE

Absents excusés :

Mme Roseline FABREGUE
Mr Alain BERNADOU

Date de convocation : 20 octobre 2022

Secrétaire de séance : Mr Rémy CHAUDAT

Avant de rappeler l'ordre du jour de cette réunion, Madame le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

- Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Signature d'une convention relative à la mise à disposition d'un service entre la Communauté de Communes VAL 81 et la Commune de Padiès
- Questions diverses

Madame le Maire soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la séance du 24 juin 2022 qui est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2022-13 : Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Madame le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération n° 2020-18 en date du 26 juin 2020.

Dans le cadre de sa délégation, Madame le Maire a signé :

- Un marché d'un montant de 3 610.00 € HT (soit 4 332.00 € TTC) avec l'entreprise TARROUX Travaux Paysagers pour des travaux d'entretien des cimetières de Tels et Saint-Marcel ;
- Un marché d'un montant de 271.00 € avec l'entreprise Frédéric EDOUARD pour des travaux de reliure des registres de délibérations et d'arrêtés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents**, prend acte des décisions présentées ci-dessus.

Délibération n° 2022-1 : Signature d'une convention relative à la mise à disposition d'un service entre la Communauté de Communes VAL 81 et la Commune de Padiès

Madame le Maire expose au Conseil Municipal ce qui suit :

Depuis que la Direction Départementale des Territoires (DDT) n'assure plus les missions de maîtrise d'œuvre dans le domaine de la voirie pour le compte des Communes et des EPCI, la Communauté de Communes VAL 81 a créé en 2012 un poste de technicien en charge de la voirie, qu'elle met à disposition de ses Communes membres dans le cadre d'une convention de mise à disposition d'un service.

A chaque changement d'agent sur ce poste, il est nécessaire de signer une nouvelle convention avec les Communes.

Suite à un changement d'agent et au recrutement de Monsieur Frédéric GIACOMIN, le Conseil Communautaire a approuvé le nouveau projet de convention à intervenir avec les Communes membres le 21 juin dernier.

Madame le Maire donne lecture du projet de convention et invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents**,

- **Approuve** le projet de convention ci-annexé ;
- **Autorise en conséquence Madame le Maire** à signer la convention à intervenir avec la Communauté de Communes VAL 81.

Questions diverses

Ordinateur du secrétariat de mairie

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des devis ont été établis pour le renouvellement éventuel de l'ordinateur du secrétariat de mairie. En effet, suite à un disfonctionnement, l'ordinateur a fait l'objet d'un dépannage. Certaines pièces de l'appareil sont apparues comme pouvant être défaillantes à plus ou moins long terme.

Changement de locataire à l'un des logements de la mairie

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du départ au 31 octobre 2022 de Madame Antonia REYES du logement qu'elle occupe au 18 rue du Bois de La Salle. Elle sera remplacée par Monsieur Guillaume GOUTARD à compter du 1^{er} novembre 2022.

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Afin d'apporter une aide financière à la Communauté de Communes VAL81 pour l'année 2022, 30 % de la part du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) à reverser aux communes seront conservés par l'établissement public.

Le montant à reverser à la Commune de Padiès pour l'année 2022 sera de 3909.00 euros au lieu de 5 584.00 euros.

Repas des vœux et festivités

Madame le Maire propose d'organiser prochainement une manifestation festive avec un repas offert aux Padiessois et un accueil aux nouveaux habitants. En effet, depuis 2 ans avec l'épidémie de covid 19, toutes les manifestations prévues ont dû être annulées.

La date retenue est le dimanche 15 janvier 2023.

Une invitation sera envoyée à tous les habitants et propriétaires de résidences secondaires.

L'année 2023 marquera les 50 ans de la fête de Padiès organisée par l'Amicale Padiessoise. Un programme spécial sera proposé pour cet évènement.

Le Conseil Municipal est favorable pour apporter un soutien financier à cet évènement. Les modalités seront fixées ultérieurement dès connaissance du programme de la fête 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 52.

Délibération n° :	Objet de la délibération
2022-13	Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
2022-14	Signature d'une convention relative à la mise à disposition d'un service entre la Communauté de Communes VAL 81 et la Commune de Padiès

Liste des membres ayant assisté à la séance		
Françoise BARRAU	Maire	Présente
Rolland COUGOUREUX	1 ^{er} adjoint	Présent
Myriam HOULES	2 ^e adjoint	Présente
Sylvain DELISLE	Conseiller municipal	Présent
Alain BERNADOU	Conseiller municipal	Absent excusé
Roseline FABREGUE	Conseiller municipal	Absente excusée
Christel REVELLAT	Conseiller municipal	Présente
Alain VAYSSE	Conseiller municipal	Présent
Éric DUSART	Conseiller municipal	Présent
Rémy CHAUDAT	Conseiller municipal	Présent
Jean-Michel TARROUX	Conseiller municipal	Présent

Le Maire,

Le secrétaire de séance,